

## **1. Chapitre 1 : À propos de l'ACTRM**

### ***Diapositive n° 1***

**Exercice de la technologie en radiation médicale au Canada**

### ***Diapositive n° 2 (1/5)***

Bonjour, je m'appelle Karine.

Je suis **technologue en radiation médicale** (TRM).

Je vais vous communiquer quelques renseignements importants sur l'exercice de notre profession au Canada.

### ***Diapositive n° 3 (2/5)***

**Association canadienne des technologues en radiation médicale**

L'Association canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM) est l'**organisme d'agrément** et l'**association professionnelle** des technologues de quatre disciplines, soit la technologie de la radiologie, la médecine nucléaire, la résonance magnétique et la radiothérapie.

Au Canada, chacune de ces disciplines constitue une profession distincte dont la pratique est assujettie à la réussite d'un examen d'agrément. Le Québec est la seule province qui fait exception : dans cette province, la résonance magnétique fait partie de l'exercice de la technologie de la radiologie.

### ***Diapositive n° 4 (3/5)***

Pour exercer dans l'une des quatre disciplines de la technologie de la radiation médicale au Canada, les technologues doivent réussir un **examen d'agrément**. Les organismes de technologie en radiation médicale de toutes les provinces, à l'exception de Québec, reconnaissent l'examen d'agrément de l'ACTRM comme condition d'entrée à la profession. De plus la province du Québec dispose de son propre examen d'agrément. En vertu d'un accord de réciprocité conclu avec l'ACTRM, l'organisme de réglementation du Québec reconnaît l'agrément délivré par l'ACTRM, et vice versa.

Voir le [site Web de l'ACTRM](#) pour obtenir plus de renseignements sur l'agrément des technologues au Canada.

### ***Diapositive n° 5 (4/5)***

L'ACTRM est une association qui compte actuellement 12,000 membres de toutes les provinces et tous les territoires.

L'ACTRM est dirigée par un conseil d'administration, qui établit ses politiques et ses orientations stratégiques. Le personnel du bureau de l'ACTRM à Ottawa assure la prestation de programmes et de services dans les domaines suivants :

*Faire glisser la souris sur chaque icône pour plus de renseignements sur chacun de ces domaines.*

- Éducation – entrée dans la pratique, agrément, perfectionnement professionnel continu
- Exercice de la profession – lignes directrices sur les pratiques exemplaires, pratique avancée, santé et sécurité au travail
- Finances et administration – assurance responsabilité civile professionnelle, politiques et pratiques financières
- Promotion, communications – bulletin, journal, relations avec le gouvernement, médias sociaux
- Adhésion – congrès, services aux membres

*Pour plus de renseignements sur l'ACTRM, visiter [le site de l'ACTRM](#).*

## ***Diapositive n° 6 (5/5)***

### **Objectifs du module**

Le présent module vise à fournir des renseignements sur l'exercice de la technologie de la radiation médicale dans le système de santé canadien.

Le module traitera des points suivants :

- les soins de santé au Canada
- les organismes de réglementation et associations professionnelles
- l'exercice de la technologie de la radiation médicale au Canada
- la sécurité des patients et des technologues en radiation médicale (TRM)
- la diversité et le savoir-faire culturel
- les habiletés en relations interpersonnelles et l'importance de communications efficaces
- l'adhésion à l'ACTRM

## **Chapitre 2 : Travailler au Canada**

### ***Diapositive n° 7 (1/4)***

#### **Les soins de santé au Canada**

Au Canada, la prestation des soins de santé s'inscrit dans un système financé par l'État, en vertu duquel les soins aux points de service sont essentiellement gratuits.

Le système canadien de santé a pour objectif premier de protéger, de favoriser et de restaurer le bien-être physique et mental des habitants du Canada et de faciliter un accès satisfaisant aux services de santé, sans obstacles d'ordre financier. Les services sont financés par l'État à même les recettes fiscales générales, sans frais directs pour les patients.

*Cliquer sur l'image de la carte santé de l'Ontario pour obtenir plus de renseignements à ce sujet.*

Les cartes santé sont délivrées par les ministères provinciaux de la Santé, à toute personne inscrite au régime provincial d'assurance-maladie. Tous ont droit au même niveau de soins.

Les soins couverts peuvent cependant varier d'une province à l'autre. À titre d'exemple, les soins dentaires et les soins de la vue requièrent parfois une assurance privée, laquelle est souvent offerte par l'employeur.

*Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, visiter le site*

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/nouveaux-immigrants/nouvelle-vie-canada/soins-sante-carte.html>

## ***Diapositive n° 8 (2/4)***

### **La technologie de la radiation médicale au Canada**

Les technologues en radiation médicale (TRM) font partie intégrante de l'équipe de soins. Ils exercent leur profession d'une manière sécuritaire et efficace de manière à offrir des services de diagnostic et de traitement aux patients et à leurs collègues du domaine de la santé.

Au Canada, la plupart des technologues en radiation médicale travaillent dans un hôpital, une clinique ou un centre de traitement du cancer.

*Pour avoir une idée du travail qu'effectue un technologue en radiation médicale au Canada dans le cadre d'une journée de travail normale, consulter la partie 6 des **outils d'autoévaluation de la préparation à la pratique** à l'adresse*

<https://www.camrt.ca/fr/agrement-2/technologues-en-radiation-medicale-formes-a-letranger-trmfe/outils-dautoevaluation-en-ligne-pour-les-trmfes/>

## ***Diapositive n° 9 (3/4)***

Le gouvernement confie à un organisme professionnel le soin de réglementer la profession.

Les professions sont réglementées de manière à assurer la mise en place de normes pour protéger le public. La réglementation de la profession prévoit :

- l'établissement d'un profil de compétences au seuil d'entrée pour assurer une pratique efficace et sécuritaire
- l'établissement des exigences auxquelles doivent satisfaire les TRM pour assurer le maintien continu de leurs compétences
- l'obligation pour les professionnels de rendre compte de leur conduite professionnelle
- la mise en place d'un mécanisme permettant aux membres du public de formuler une plainte

*Cliquer sur la carte pour connaître les provinces où la profession est réglementée.*

*Sur la carte, cliquer sur la lettre « R » pour consulter le site Web de l'organisme provincial de réglementation.*

Dans chaque province qui a le privilège d'être réglementée, la mise en œuvre des normes est facilitée par un organisme de réglementation.

Pour être autorisé à exercer dans ces provinces, le TRM doit être titulaire d'un permis délivré par l'organisme de réglementation provincial.

Les provinces réglementées sont l'Alberta, la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse.

### *Diapositive n° 10 (4/4)*

#### **La technologie de la radiation médicale au Canada – provinces non réglementées**

Dans les quatre provinces non réglementées du Canada, il existe un organisme provincial qui encadre la profession et qui :

- parle au nom des membres de cette province
- défend les intérêts de la profession et travaille à sa valorisation
- offre des programmes de formation
- contribue à l'avancement de la profession

Veillez noter que la province d'Ontario, qui est réglementée, a aussi une association provinciale.

*Cliquer sur la carte pour connaître les provinces dotées d'un organisme provincial.*

*Cliquer sur les lettres « PO » pour consulter les sites Web des organismes professionnels dans les provinces non réglementées.*

Il n'existe pas d'organismes établis réglementant les TRM dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut ou au Yukon.

Dans ces territoires, les normes sont établies par l'employeur et elles peuvent varier selon les services requis dans chaque région.

## **Chapitre 3 : L'exercice de la profession au Canada**

### *Diapositive n° 11 (1/4)*

#### **Description de la pratique**

L'ACTRM a élaboré une description de la profession pour les technologues en radiation médicale qui travaillent au Canada. Deux qualités principales sont exigées des technologues en radiation médicale qui travaillent dans un établissement de soins de santé au Canada :

- ./ Expertise (cliquer ici pour en savoir plus)
- ./ Professionnalisme (cliquer ici pour en savoir plus)

#### *Expertise*

Les TRM appliquent leurs connaissances, leurs compétences et leur jugement d'expert dans la prise de décisions cliniques de manière à dispenser des services d'imagerie et de radiothérapie d'une qualité optimale. Les TRM font preuve d'une pensée critique pour évaluer les patients, modifier s'il y a lieu les protocoles habituels, procurer un environnement sécuritaire et informer les patients et leurs collègues de la santé.

### *Professionalisme*

Les patients sont la préoccupation première des TRM. De bonnes aptitudes à communiquer, un engagement envers la prestation de soins axés sur le patient et la famille, le respect des droits et des besoins du patient, ainsi que le traitement équitable de tous les patients, avec respect et dignité, sont des qualités essentielles que doit posséder le TRM. Il est par ailleurs important que l'exercice de la profession soit régi par un code de déontologie, qu'il s'inscrive dans un champ d'exercice et qu'il soit assujéti, s'il y a lieu, à des exigences réglementaires.

Les TRM qui exercent au Canada doivent s'engager à suivre un programme de perfectionnement professionnel continu. Le maintien des compétences est en effet essentiel dans un milieu qui change rapidement avec l'introduction de nouvelles technologies, où les normes de pratique évoluent constamment et où le TRM est appelé à travailler au sein d'équipes interprofessionnelles.

Visiter le site de l'ACTRM – [Description de l'exercice de la profession](#)

## ***Diapositive n° 12 (2/4)***

### **Lignes directrices sur les pratiques exemplaires**

Afin de guider les technologues dans l'exercice de leurs fonctions, l'ACTRM a élaboré des énoncés pour favoriser la prestation de soins de santé appropriés dans les domaines de l'imagerie diagnostique et de la radiothérapie. Ces énoncés, désignés [Lignes directrices sur les pratiques exemplaires](#), consistent en des recommandations sur les pratiques à adopter. Ces lignes directrices constituent une excellente source d'information pour les TRM.

Les lignes directrices fournissent des renseignements fondés sur des données probantes pour guider les TRM de tous les niveaux dans la prise de décisions touchant la pratique clinique quotidienne, établir les politiques et les procédures et cerner les lacunes sur le plan des compétences.

*Cliquer sur les thèmes à gauche pour voir des exemples de lignes directrices.*

#### **Prise en charge du patient**

Les TRM assurent la surveillance de leurs patients en maintenant la communication et le contact visuel (dans la mesure du possible) tout au long de la procédure ou du traitement, et réagissent aux changements dans l'état du patient

#### **Antécédents du patient**

Les antécédents pertinents du patient sont recueillis, examinés et pris en compte avant tout examen, procédure ou traitement

#### **Qualité des soins**

Les patients aux soins palliatifs reçoivent des soins de qualité qui incluent l'évaluation continue de la pertinence du traitement et des changements possibles dans l'indice de performance

### *Diapositive n° 13 (3/4)*

#### **Qu'est-ce qu'une pratique exemplaire?**

Une pratique exemplaire consiste à obtenir le meilleur résultat possible pour le patient en tenant compte de toutes les circonstances qui le concernent.

Les pratiques exemplaires sont fondées sur :

- ./ des jugements qui répondent aux besoins du patient
- ./ l'expérience clinique et des données probantes découlant de la pratique clinique
- ./ les valeurs et les attentes du patient

Les TRM doivent tenir compte de tous ces éléments au moment de prendre des décisions et d'adopter des mesures liées aux soins aux patients.

Visiter le site Web interactif pour consulter la liste complète des [Lignes directrices sur les pratiques exemplaires à l'aide des fonctions Recherche et Index](#).

### *Diapositive n° 14 (4/4)*

#### **Code de déontologie**

Le code de déontologie définit les comportements acceptables qui sont attendus de tous les technologues en radiation médicale, et sert d'outil de réflexion et d'autoévaluation.

Il s'agit d'un document essentiel, créé dans le but :

- ./ de guider la prise de décisions sur une base quotidienne
- ./ d'établir des lignes directrices quant aux comportements attendus
- ./ d'appuyer la mission et la vision de l'organisme

Le code de déontologie définit les règles à suivre en s'appuyant sur les valeurs et les normes de conduite des praticiens, notamment les suivantes :

- ./ respect
- ./ dignité
- ./ sécurité
- ./ intégrité
- ./ confidentialité
- ./ équité
- ./ responsabilité
- ./ innovation
- ./ collaboration

Visiter le site Web de l'ACTRM pour consulter le [Code de déontologie](#) intégral des TRM.

## Chapitre 4 : Sécurité et incidents

### *Diapositive n° 15 (1/6)*

#### **Sécurité des patients et incidents**

Le patient et les membres de sa famille sont au cœur des préoccupations des travailleurs de la santé canadiens.

[L'Institut canadien pour la sécurité des patients](#) (ICSP) a mis en place un grand nombre d'initiatives pour améliorer la sécurité des patients et la qualité des résultats obtenus.

L'ICSP offre de nombreux outils et de nombreuses ressources pour améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins.

Deux principaux domaines d'intérêt sont dignes de mention :

1. Lignes directrices nationales relatives à la divulgation
2. Analyse des incidents

### *Diapositive n° 16 (2/6)*

#### **Lignes directrices nationales relatives à la divulgation**

Dans le contexte canadien des soins de santé, le patient a le droit d'être informé lorsque survient un incident lié à sa sécurité.

Les lignes directrices nationales relatives à la divulgation se veulent un engagement en faveur du concept d'ouverture avec les patients et leur famille, en faisant la promotion :

- d'une approche claire et cohérente en matière d'information du patient
- de l'importance du travail en équipes interdisciplinaires durant le processus de divulgation
- de la valeur des leçons tirées des incidents

***Pour obtenir plus de renseignements sur le droit du patient d'être informé, sur la responsabilité des travailleurs de la santé d'adopter une approche d'ouverture envers les patients et sur le processus préconisé à cette fin, visiter le site de [l'Institut canadien pour la sécurité des patients](#) et les [Lignes directrices sur les pratiques exemplaires](#).***

### *Diapositive n° 17 (3/6)*

#### **Analyse des incidents**

Des incidents liés à la sécurité des patients surviennent parfois, et il n'est pas toujours possible d'éviter tout préjudice. Lorsque surviennent de tels incidents fâcheux, il est important de les signaler, et ce, pour plusieurs raisons qui peuvent avoir une incidence sur le patient, sa famille, les travailleurs de la santé et l'employeur.

En sa qualité de travailleur de la santé, le TRM doit faire de la sécurité du patient sa préoccupation première. Il doit signaler les incidents et suivre le protocole établi. Le rapport d'incident doit :

- indiquer ce qui s'est produit
- indiquer comment et pourquoi l'incident s'est produit
- indiquer ce qui pourrait être fait pour éviter que de tels incidents se reproduisent
- fournir au travailleur de la santé et à l'employeur l'occasion de tirer des leçons de ce qui s'est produit

Ce processus important n'a pas pour but de faire porter le blâme sur quiconque, mais plutôt de dégager les tendances et d'améliorer les processus et les résultats pour le patient.

Pour obtenir plus de renseignements, visiter le site de [l'Institut canadien pour la sécurité des patients](#).

## ***Diapositive n° 18 (4/6)***

### **Radioprotection**

Les radiographies de diagnostic sont à l'origine de la majeure partie des rayonnements artificiels auxquels sont exposés la plupart des gens. En général, les doses associées aux procédures radiographiques régulières sont assez faibles, mais les examens par tomodensitométrie et radioscopie peuvent donner lieu à des doses d'exposition beaucoup plus élevées.

L'exposition à des rayonnements ionisants peut avoir des effets biologiques nocifs sur les personnes exposées et sur leurs enfants. Selon la dose d'exposition, ces effets peuvent se manifester rapidement ou après de nombreuses années.

Les doses utilisées en imagerie médicale sont considérées comme des radioexpositions de faible niveau ayant des effets négligeables. La stratégie actuelle repose sur le principe voulant qu'un certain risque demeure et que de **bonnes pratiques de radioprotection doivent être appliquées**.

## ***Diapositive n° 19 (5/6)***

### **Radioprotection**

Une des stratégies de radioprotection repose sur l'application du principe **ALARA (niveau le plus faible qu'il soit raisonnablement possible d'atteindre)** pour contrôler la radioexposition des travailleurs et du public. Pour les patients devant subir un examen d'imagerie diagnostique ou des traitements de radiothérapie, les risques associés à l'exposition doivent toujours être évalués en regard des bénéfices pour le patient.

*Cliquer sur chacune des quatre icônes pour obtenir plus de renseignements sur les principaux concepts de la radioprotection.*

1. Les patients ne devraient pas être soumis à des examens inutiles
2. Il est essentiel de protéger le patient durant un examen
3. Le personnel doit être protégé durant le travail
4. Les personnes se trouvant à proximité des installations d'imagerie doivent être protégées

*Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, consulter le guide de Santé Canada intitulé Code de sécurité 35 : Procédures de sécurité pour l'installation, l'utilisation et le contrôle des appareils à rayons X dans les grands établissements radiologiques médicaux.*

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/rapports-publications/radiation/code-securite-35-procedures-securite-installation-utilisation-appareils.html>

## ***Diapositive n° 20 (6/6)***

### **Santé et sécurité au travail**

Le droit à un milieu de travail sain et sécuritaire est un droit fondamental pour tous les travailleurs canadiens.

Les TRM sont particulièrement exposés à un large éventail de risques pour la santé et la sécurité au travail, allant des blessures musculosquelettiques et des maladies infectieuses à la tension mentale et à d'autres blessures et maladies professionnelles.

Reconnaissant l'importance cruciale de cette question pour les TRM, l'ACTRM a créé un centre de ressources pour informer les TRM et les aider à maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire, pour eux et leurs patients.

*Visiter le site du Centre de ressources en santé et sécurité au travail de l'ACTRM pour en savoir plus à ce sujet.*

<https://www.camrt.ca/fr/profession-de-trm/ressources-professionnelles/sante-et-securite/>

## **Chapitre 5 : Savoir-faire culturel**

### ***Diapositive n° 21 (1/4)***

#### **Diversité et savoir-faire culturel**

Au Canada, les TRM travaillent dans des milieux très diversifiés sur le plan culturel.

La **diversité culturelle** fait référence aux variations qui existent entre les personnes sur le plan de l'ethnicité, de l'origine nationale, de la race, du sexe, des aptitudes, de l'âge, des caractéristiques physiques, de la religion, des valeurs, des croyances, de l'orientation sexuelle, de la classe socioéconomique ou des expériences de vie.

L'acceptation et le soutien de la diversité s'inscrivent dans la philosophie et les traditions du Canada, comme en témoignent les lois et les politiques adoptées par le gouvernement fédéral en matière d'immigration et de diversité.

*Cliquer ici pour obtenir des données plus détaillées sur la **diversité***

*En 2012, le Canada a accueilli plus de 250 000 immigrants, ce qui représente un taux d'immigration de 7,4 nouveaux arrivants pour 1 000 habitants, un taux qui est demeuré relativement stable au cours de la dernière décennie. Plus d'un Canadien sur cinq est né à l'étranger. En 2010, le Canada s'est classé au sixième rang de tous les pays du monde pour ce qui est de la proportion de sa population née à l'étranger; cette proportion s'établissait alors à 21,3 %.*

*Statistique Canada, Enquête nationale auprès des ménages de 2011 et Panorama des statistiques 2012  
ISSN – © OCDE 2012*

## ***Diapositive n° 22 (2/4)***

### **Ce que cela signifie pour les TRM au Canada**

Cette diversité culturelle, religieuse et linguistique de plus en plus grande au Canada signifie que les TRM doivent être **sensibles à la diversité culturelle** afin de pouvoir offrir aux patients des soins sécuritaires et adaptés à leur culture.

*La diversité nous concerne tous; elle consiste à trouver un moyen de cheminer en harmonie dans ce monde d'aujourd'hui. - Jacqueline Woodson*

## ***Diapositive n° 23 (3/4)***

### **Savoir-faire culturel**

Le savoir-faire culturel favorise la diversité ainsi qu'un environnement sécuritaire et respectueux pour les groupes diversifiés de patients.

Le TRM qui fait preuve d'un savoir-faire culturel dispense des soins de santé qui favorisent l'établissement de relations avec les patients qui :

- font preuve de sensibilité à l'égard des normes culturelles des patients
- respectent les différences culturelles
- inspirent confiance dans l'obtention des meilleurs résultats

Personne n'a un savoir-faire culturel parfait – les compétences dans ce domaine s'acquièrent de façon continue.

*Cliquer ici pour savoir **qu'est-ce que le savoir-faire culturel**.*

*« Aptitude des personnes et des systèmes à réagir, d'une manière respectueuse et efficace, à toutes les personnes, quels que soient leur culture, leurs antécédents, leur race, leur ethnicité et leur religion, et ce, d'une manière qui reconnaît, affirme et valorise les différences et les similarités culturelles de même que la valeur des personnes, des familles et des communautés, et qui préserve et protège la dignité de chacun. » [traduction] (Cross Cultural Health Care Program, 2002)*

De nombreuses ressources ont été mises au point pour faciliter l'apprentissage des différentes cultures au Canada et souligner l'importance du savoir-faire culturel pour assurer la prestation de services de santé sécuritaires, efficaces et équitables (quelques liens seront ajoutés).

*Consulter le module **Comprehensive Cultural Competence** à l'adresse*

*Cliquer ici pour savoir comment **améliorer votre savoir-faire culturel**.*

- Comprendre ses propres antécédents culturels et professionnels
- Savoir reconnaître ses propres partis pris à l'égard des autres cultures et se sensibiliser aux enjeux culturels qui influent sur la prestation des soins
- Apprendre à connaître les différents groupes culturels, en mettant l'accent sur :
  - leurs croyances et pratiques en matière de santé
  - les relations entre les patients et les professionnels de la santé
- Apprendre à recueillir des données culturelles pertinentes auprès des patients et à les évaluer

### ***Diapositive n° 24 (4/4)***

#### **Sensibilisation à la culture dans les relations entre le TRM et les patients**

Le TRM interagit souvent, physiquement et verbalement, avec les patients. Le TRM qui fournit des soins à des patients de cultures différentes doit se familiariser avec les normes culturelles de ces patients.

*Faire glisser chacune des notes du tableau dans cet espace pour obtenir quelques exemples.*

- Reconnaissance et acceptation des interactions selon le sexe : certains patients peuvent avoir l'habitude d'être examinés et traités par un professionnel du même sexe. S'il s'agit d'une femme, il se peut que la patiente demande d'être traitée par une professionnelle ou demande qu'une autre femme (un membre de la famille ou du personnel) soit présente dans la salle d'examen
- Toucher et positionner les patients :
  - Il est important que le TRM explique au patient pourquoi il doit le toucher
  - Le TRM doit toujours demander l'autorisation du patient
  - Le patient doit donner son consentement avant le début de la procédure
- L'intimité et la pudeur sont des valeurs très importantes dans bien des cultures. Certains patients ne sont pas à l'aise de dévoiler certaines parties de leur corps à des étrangers ou de leur communiquer des renseignements sur leurs antécédents familiaux.
- Perception de l'autorité du professionnel de la santé :
  - Certains patients sont gênés de poser des questions
  - Certains patients sont intimidés à l'idée d'exprimer leurs craintes ou de divulguer des renseignements, par exemple, leurs antécédents personnels, en particulier à un TRM d'un autre sexe
  - Les patients ignorent peut-être qu'ils ont le droit, dans un milieu axé sur la collaboration, de remettre en question les ordonnances ou les prescriptions, afin de s'assurer de subir les tests et d'obtenir les résultats appropriés

## Chapitre 6 : Habiletés en relations interpersonnelles

### *Diapositive no 25 (1/3)*

#### **Habiletés en relations interpersonnelles**

Les habiletés en relations interpersonnelles désignent les habiletés fondamentales que nous utilisons tous les jours pour interagir et communiquer avec les autres.

Bon nombre de professionnels savent que les employeurs recherchent des employés qui ont une expérience de travail au Canada. Ils retournent donc aux études pour acquérir d'autres titres de compétences professionnels, mais ils devraient accorder une importance aussi grande à l'amélioration de leurs habiletés en relations interpersonnelles.

### *Diapositive n° 26 (2/3)*

*Indiquer quelles compétences figurent parmi les habiletés en relations interpersonnelles et lesquelles font partie des compétences professionnelles, en faisant glisser chaque compétence dans le dossier approprié.*

**Communication verbale** – Fait référence à ce qui est dit et à la manière de le dire.

**Communication non verbale** – Communication qui s'effectue sans parler. La communication peut se faire par contact visuel, par les expressions faciales, par le ton de la voix, par le langage corporel et la posture et par l'espace personnel.

**Capacité d'écoute** – Manière dont nous interprétons les messages verbaux et non verbaux qui nous sont communiqués par les autres. Les personnes qui ont une écoute efficace se concentrent sur ce qu'on leur dit; elles prêtent attention au message et à la manière dont il est formulé; elles observent le langage corporel et la manière dont ce langage est lié au message verbal, et elles sont sensibles au non-dit.

**Négociation** – Collaborer avec les autres en vue de parvenir à un résultat qui soit mutuellement acceptable.

**Résolution de problème** – Collaborer avec les autres en vue de cerner et de résoudre les problèmes.

**Affirmation de soi** – Communiquer librement ses valeurs, ses idées, ses convictions, ses opinions, ses besoins et ses désirs.

**Attestations d'études** – Diplômes, grades et certificats délivrés par un établissement d'enseignement et attestant les compétences professionnelles.

**Expérience professionnelle** – Expérience professionnelle permettant d'appliquer les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour exercer sa profession de manière compétente.

**Expertise professionnelle** – Compétences, connaissances et jugement d'expert, reconnus par les pairs. L'expertise s'acquiert par l'expérience, le perfectionnement professionnel continu et la recherche.

*Diapositive n° 27 (3/3)*

**Les communications dans le milieu de la santé**

La prestation des soins de santé requiert de nombreuses interactions entre patients et professionnels de la santé dont les niveaux de connaissance et d'expérience varient. Ainsi, durant une visite à l'hôpital ou à la clinique, le patient peut s'entretenir, entre autres, avec un réceptionniste, un TRM et un médecin. La collaboration est essentielle au sein de l'équipe, afin que l'information soit bien communiquée au patient. De bonnes aptitudes à communiquer peuvent améliorer les résultats pour le patient de même que les relations de travail.

*Cliquer ici pour savoir comment **communiquer efficacement avec les patients***

Comment communiquer efficacement avec le patient :

- Utiliser la méthode NOD (nom, occupation, description), c'est-à-dire indiquer au patient votre nom, votre profession et ce que vous allez faire
- Saluer le patient sur un ton positif, en établissant un contact visuel
- Expliquer clairement au patient les procédures qui seront exécutées, en utilisant un ton de voix agréable. Les patients sont anxieux et ils peuvent être inquiets quant au résultat
- Écouter attentivement les préoccupations, les questions et les explications du patient
- Poser des questions au patient pour obtenir des éclaircissements
- Utiliser un langage corporel et des gestes qui témoignent d'une approche empreinte d'ouverture et d'empathie
- Être attentif aux besoins physiques, cognitifs et affectifs particuliers du patient et lui prêter assistance, s'il y a lieu

*Cliquer ici pour savoir comment **communiquer efficacement avec les autres membres de l'équipe de soins***

Comment communiquer efficacement avec les autres membres de l'équipe de soins :

- Comprendre le message qui est communiqué et, au besoin, poser des questions pour obtenir des éclaircissements
- Interagir d'une manière honnête et fournir toute l'information requise
- Se montrer respectueux et ouvert aux opinions diverses des autres
- Ne pas oublier que tous les membres de l'équipe ont un objectif commun, celui d'obtenir les meilleurs résultats pour le patient

## Chapitre 7 : Adhésion à l'ACTRM

### *Diapositive n° 28 (1/5)*

#### **Adhésion à l'ACTRM**

L'adhésion à l'ACTRM et à votre organisation provinciale constitue un investissement dans votre carrière et dans l'avenir de votre profession.

L'ACTRM

- défend vos intérêts sur les enjeux importants
- favorise l'entente entre la profession, le public et le gouvernement
- encourage la collaboration avec l'industrie et les autres organismes de santé afin de promouvoir l'excellence professionnelle dans toutes les disciplines

*Cliquer ici pour connaître les **principaux avantages de l'adhésion à l'ACTRM***

Principaux avantages de l'adhésion à l'ACTRM :

- protection assurée par l'assurance responsabilité civile professionnelle offerte aux membres
- défense des intérêts au profit de l'avancement de la profession
- programmes de perfectionnement professionnel offerts à prix réduit
- abonnement au *Journal de l'imagerie médicale et des sciences de la radiation* et au Bulletin de l'ACTRM
- possibilités de faire du bénévolat pour renforcer et développer son professionnalisme

*Pour connaître tous les avantages offerts aux membres, visiter le [site de l'ACTRM](#).*

### *Diapositive n° 29 (2/5)*

#### **Assurance responsabilité civile professionnelle**

L'assurance responsabilité civile professionnelle protège le professionnel, qui n'a pas à assumer le coût total de sa défense en cas de réclamation pour négligence ni à verser les dommages-intérêts qui pourraient en découler. Des erreurs ou des omissions peuvent survenir durant l'exercice de la profession, et l'assurance responsabilité civile professionnelle offre une protection juridique et une couverture dans les rares cas où un patient alléguerait un préjudice à la suite d'un service ou d'un conseil reçu d'un TRM.

L'ACTRM, en collaboration avec les organismes provinciaux, offre une assurance responsabilité civile professionnelle depuis plus de 25 ans, et procure ainsi aux membres de l'ACTRM une tranquillité d'esprit.

Le site Web de l'ACTRM sur l'assurance responsabilité civile professionnelle, à l'adresse <https://www.camrt.ca/fr/adhesion/avantages-pour-les-membres/arp/>, traite des points suivants :

- Y Admissibilité : comment souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle
- Y Couverture

- Y Mythes courants au sujet de l'assurance responsabilité civile professionnelle
- Y Exemples de scénarios et de réclamations

### ***Diapositive n° 30 (3/5)***

#### **Le maintien des compétences par le perfectionnement professionnel**

Un effectif de TRM compétents et bien formés est essentiel à la prestation de soins de santé qui favorisent une amélioration **continue** des soins dispensés et des résultats observés chez les patients.

Les TRM doivent avoir des connaissances et des compétences à jour afin de pouvoir exercer leur profession d'une manière efficace et sécuritaire; le perfectionnement continu des TRM n'est donc pas optionnel – il est **ESSENTIEL!**

Le [perfectionnement professionnel continu](#) est obligatoire dans les provinces réglementées.

### ***Diapositive n° 31 (4/5)***

L'ACTRM recommande la participation à des programmes de perfectionnement professionnel, car il comporte des avantages pour :

- ./ le patient – le public est en droit de s'attendre à ce que les TRM soient compétents et à jour
- ./ le technologue – en influençant la pratique clinique
- ./ la profession – en attestant la crédibilité et l'autonomie de la profession
- ./ le milieu de la santé – en faisant du TRM un membre efficace de l'équipe de soins

L'ACTRM propose des [occasions de perfectionnement professionnel continu](#) aux membres et aux non-membres.

### ***Diapositive n° 32 (5/5)***

Pour devenir membres de l'ACTRM, les technologues en radiation médicale formés à l'étranger doivent faire évaluer leurs titres de compétences et réussir l'examen d'agrément selon la discipline dans laquelle ils désirent exercer au Canada.

*Pour obtenir plus de renseignements ou de ressources à ce sujet, visiter le site de l'ACTRM.*

<https://www.camrt.ca/fr/agrement-2/technologues-en-radiation-medicale-formes-a-letranger-trmfe/>

### ***Diapositive n° 33***

Merci d'avoir consulté le module sur l'exercice de la technologie de la radiation médicale au Canada.